ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE AU CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE D'UNE PROFESSION COMMERCIALE SUR LES

Je soussigné,	ABDALLAH MUSTAFA
Prénoms :	Muntasir
Né le :	02/01/1995
À :	Abu Zerega
Domicile :	319 Route DE VANNES 44800 Saint-Herblain

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint Madame Abir HABTAIR DJOUMA avec laquelle je me suis marié sans contrat ou bien avec contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Rappel : Article R.123-121-1 du Code de commerce

Décret n° 2007-750 du 9 Mai 2007-article 19 du Journal Officiel du 10 Mai 2007

Sous sa responsabilité, la personne physique dépose dans les formes prévues à l'Article R.123-102, lors de sa demande d'immatriculation, une attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs.

Fait à : Saint-Herblain
Le : 04/01/2024
Signatures :

Muntasir ABDALLAH MUSTAFA

Signé et certifié par yousign